



European
Commission

PANELS DE CITOYENS EUROPÉENS

LUTTE CONTRE LA HAINE DANS LA SOCIÉTÉ

Kit d'information

A propos de ce Kit

Bienvenue au panel de citoyens européens sur la lutte contre la haine dans la société.

Tout d'abord, nous vous remercions d'avoir accepté de participer à ce processus. Nous espérons que vous le trouverez instructif, intéressant et agréable ! Vous êtes l'un des 150 participants sélectionnés au hasard dans les 27 États membres de l'UE pour discuter de la manière de lutter contre la haine en Europe.

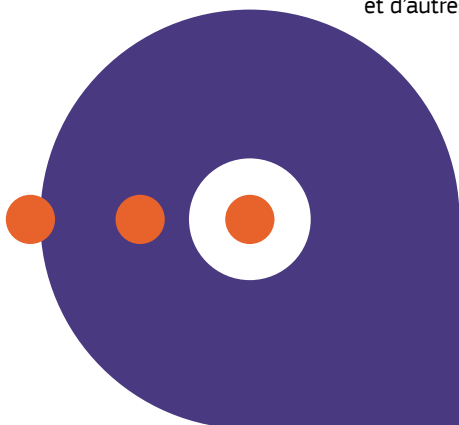
Selon plusieurs rapports et données, l'Europe connaît aujourd'hui une augmentation alarmante des discours et des crimes de haine. Non seulement la haine blesse les individus, les groupes et les communautés directement visés, mais elle génère également une polarisation et empêche un débat démocratique libre et dynamique. Les manifestations de haine minent la société dans son ensemble et menacent les fondements de nos démocraties.

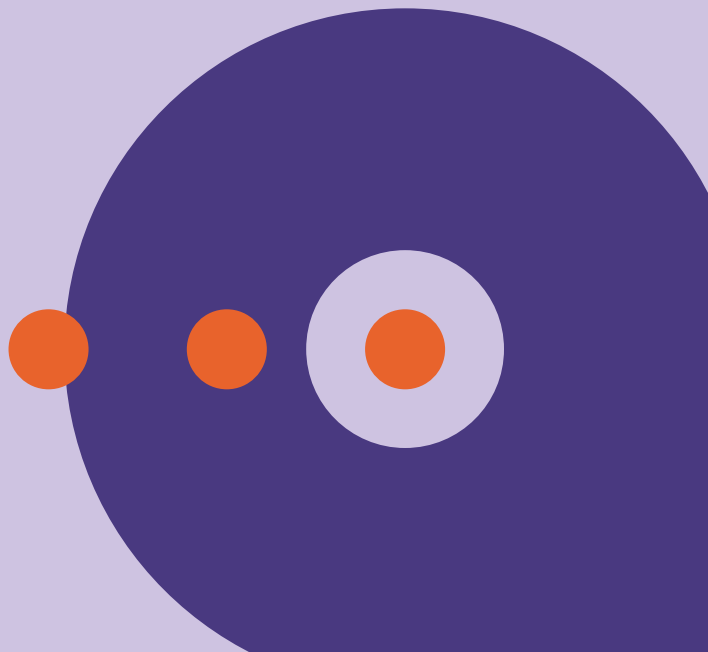
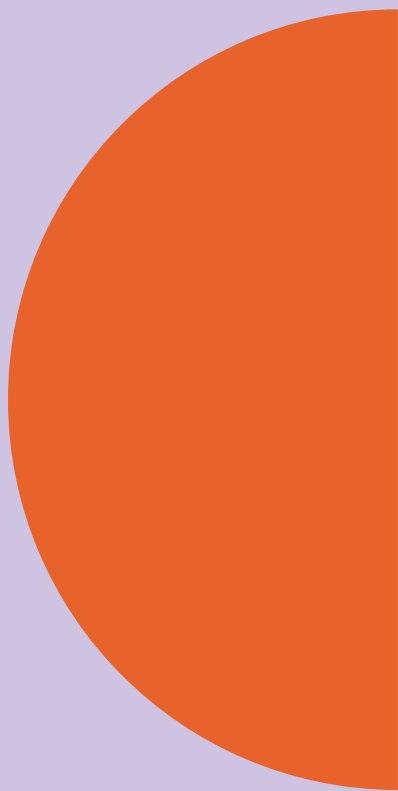
Le 6 décembre 2023, la Commission européenne et la Haute représentante de l'UE pour les affaires étrangères ont adopté une communication commune intitulée « La haine n'a pas sa place en Europe : unissons-nous contre la haine ». Cette communication appelle à la création d'un espace de dialogue paneuropéen ouvert, réunissant des citoyens de toute l'UE pour discuter des moyens de passer de la haine et de la division à la jouissance partagée de nos valeurs européennes d'égalité, de respect des droits de l'homme et de dignité. Ce panel de citoyens européens sur la lutte contre la haine dans la société est une réponse à cet appel, et nous vous remercions d'avoir accepté de participer à ce débat.

Avec les autres participants, vous examinerez les différentes façons dont nous pouvons tous - institutions européennes, États membres, organisations de la société civile, médias et autres acteurs - contribuer à lutter contre la haine dans la société et à réaffirmer l'égalité, le respect des droits de l'homme et la dignité.

Ce « kit d'information » vous guidera tout au long du processus. Il est structuré en quatre sections.

1. **PROCESSUS : QUE SONT LES PANELS DE CITOYENS EUROPÉENS ?** 4
Les panels de citoyens visent à placer les citoyens au centre de l'élaboration des politiques publiques. Dans cette section, nous vous donnons un bref aperçu du fonctionnement de ce processus.
2. **QUESTION : SUR QUOI VAIS-JE TRAVAILLER ?** 6
La Commission européenne convoque ce panel de citoyens pour une tâche spécifique : vous trouverez ici la question à laquelle vous serez invités à répondre.
3. **SUJET : QUE DOIS-JE SAVOIR SUR LA HAINE ?** 8
La haine est un sujet complexe et sensible. Afin de contribuer à une compréhension commune du sujet, nous vous fournissons quelques informations de base et un aperçu de ce que l'UE fait actuellement pour lutter contre la haine.
4. **INFORMATIONS PRATIQUES** 12
Nous souhaitons que votre participation se déroule dans les meilleures conditions possibles. Cette section traite de votre voyage, de votre hébergement, de vos dépenses quotidiennes et d'autres informations pratiques.





1 / Processus: Qu'est-ce qu'un panel de citoyens européens ?

CONTEXTE

Les panels de citoyens de la Commission européenne réunissent des participants sélectionnés au hasard dans les 27 États membres de l'UE afin de discuter des lois et autres initiatives majeures à venir au niveau européen.

Les panels ont été créés à la suite de la conférence sur l'avenir de l'Europe qui s'est tenue en 2021-2022. À l'époque, 800 citoyens sélectionnés au hasard s'étaient réunis pour partager leurs points de vue et leurs idées sur des sujets tels que l'économie, la justice sociale, l'emploi, l'éducation, la culture, la jeunesse, les sports, la transformation numérique, la démocratie européenne, les valeurs, la sécurité, l'État de droit, le changement climatique, la santé, les migrations et le rôle de l'UE dans le monde.

Lors de la clôture de la conférence, le 9 mai 2022, les participants ont formulé 178 recommandations. Elles ont servi de base à 49 propositions et à plus de 300 mesures connexes issues de la conférence. Les citoyens participant à la conférence ont demandé qu'à l'avenir, des occasions similaires de participer à l'élaboration des politiques européennes soient offertes plus fréquemment aux citoyens. En réponse, la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a annoncé l'organisation d'autres panels de citoyens européens, afin de consulter des citoyens sélectionnés de manière aléatoire sur des questions clés de l'UE.

Les panels suivants ont traité de sujets politiques plus spécifiques : que faire des déchets alimentaires, les avantages et les inconvénients des mondes virtuels, les droits et les possibilités d'apprendre et d'étudier dans d'autres pays de l'UE, et les moyens d'améliorer l'efficacité énergétique. Les participants peuvent com-

muniquer entre eux dans leur propre langue, grâce à l'aide d'interprètes.

En tant que panéliste, vous prendrez le relais d'une longue lignée de concitoyens européens, en vous concentrant cette fois sur le thème de la lutte contre la haine dans la société. À partir de vos discussions, vous élaborerez des recommandations que la Commission européenne prendra en considération dans l'élaboration de ses politiques.

COMMENT FONCTIONNERA CE PANEL DE CITOYENS EUROPÉENS ?

Chaque panel est composé de 150 citoyens sélectionnés au hasard dans tous les États membres de l'UE, qui sont représentatifs de la diversité de l'UE, et dont un tiers est âgé de moins de 26 ans, afin de garantir des discussions fructueuses entre les générations.

Le panel combine le travail collaboratif en petits groupes (d'environ 12 personnes) et le travail en plénière (tous les 150 participants réunis). Dans les petits groupes de travail, vous aurez l'occasion de discuter plus en détail de différents aspects du thème de la lutte contre la haine dans la société. Les 150 participants se réuniront également en séance plénière pour partager, écouter et commenter les contributions des autres petits groupes. Pour mener à bien ce travail, les panélistes seront soutenus par une équipe de modérateurs. Cette équipe est composée d'experts en matière de soutien au travail de groupe. Elle contribuera à rendre le travail de groupe plus dynamique, à tirer le meilleur parti de la contribution de chaque individu et du groupe dans son ensemble. Elle fournira également aux citoyens une série d'outils pour le travail collaboratif et la prise de décision collective.

¹ Vous trouverez des informations sur la conférence sur l'avenir de l'Europe à l'adresse suivante : https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/new-push-european-democracy/conference-future-europe_fr

² Voir : <https://equineteurope.org>

³ Voir : <https://ceji.org> et <https://www.facingfacts.eu>



Vous serez également soutenus par des assistants sur place, qui vous fourniront des informations pratiques, ainsi que par des spécialistes de la haine et de ses différentes formes. En outre, vous entendrez des témoignages et des points de vue de représentants de la société civile, d'institutions et d'universités.

QUI ORGANISE CE PANEL DE CITOYENS EUROPÉENS ?

La **Commission européenne** est le principal organisateur. Elle est l'une des principales institutions de l'UE, avec le Parlement européen et le Conseil. Elle contribue à la définition de la stratégie globale de l'UE, propose de nouvelles lois et politiques européennes, contrôle leur mise en œuvre et gère le budget de l'UE. Le panel de citoyens européens sur la lutte contre la haine dans la société est organisé conjointement par deux services de la Commission européenne : la direction générale de la communication et la direction générale de la justice et des consommateurs.

La **direction générale de la communication** (« DG-COMM ») est le service de la Commission chargé de communiquer et d'expliquer les politiques de l'UE à des publics extérieurs. Elle tient la Commission informée de l'évolution de la situation politique et des tendances dans l'opinion publique et les médias. Elle promeut également l'engagement direct avec les citoyens par le biais de processus participatifs et délibératifs, y compris les panels de citoyens européens et la Plateforme de participation des citoyens.

La **direction générale de la justice et des consommateurs** (« DG-JUST ») est le service de la Commission responsable de la politique de l'UE en matière de justice, de droits des consommateurs et d'égalité entre les hommes et les femmes. Dans le cadre de sa mission, la DG JUST est chargée de veiller au respect, à la promotion et à la protection effectifs des droits fondamentaux tels qu'ils sont inscrits dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. C'est également cette direction qui est chargée des travaux de la Commission sur la lutte contre les discours et les crimes de haine.

LE COMITÉ DE LA CONNAISSANCE

Les discussions du panel seront guidées et conseillées par un comité de la connaissance spécialisé, qui vous fournira les connaissances nécessaires pour appréhender le sujet et élaborer des recommandations solides. Tous les membres apportent une expertise différente et complémentaire sur le sujet :

Arun MANSUKHANI

Psychologue clinicien, spécialisé dans les traumatismes psychologiques

Daris LEWIS RECIO

Responsable juridique et politique à Equinet²

Federico FALOPPA

Professeur de sociolinguistique à l'Université de Reading

Jelena JOVANOVIC

Coordnatrice de l'intergroupe antiracisme et diversité au Parlement européen

Manos TSAKIRIS

Professeur de psychologie à l'Université de Londres

Nesrine SLAOUI

Journaliste indépendante et auteure

Robin SCLAFANI

Directeur du CEJI et coordinateur du réseau Facing Facts³

Tommaso CHIAMPARINO

Chargé de mission à la direction générale de la justice et des affaires intérieures Consommateurs, Unité politique des droits fondamentaux (DG JUST)

LE PANEL DE CITOYENS SUR LA LUTTE CONTRE LA HAINE DANS LA SOCIÉTÉ

Avec les autres participants, vous vous réunirez pour trois sessions. Deux sessions auront lieu en personne à Bruxelles et une session se déroulera en ligne :

- **Session 1 : 5-7 avril 2024**
(sur place à Bruxelles, Belgique)
- **Session 2 : 26-28 avril 2024**
(en ligne via un outil de vidéoconférence)
- **Session 3 : 17-19 mai 2024**
(sur place à Bruxelles, Belgique)

DÉLIBÉRER SUR UN SUJET SENSIBLE

En tant qu'organisateur du panel de citoyens européens, il est de votre responsabilité de faire du panel un espace sûr qui permette à tous les panélistes et contributeurs invités de parler librement et d'être entendus, tant qu'ils respectent les perspectives et les expériences des autres. Nous nous engageons à créer un environnement respectueux pour tous. Ce qui peut être perçu comme « sûr » ou « acceptable » pour une personne peut ne pas être vrai pour quelqu'un d'autre ayant une expérience vécue différente. Vos discussions seront centrées sur vos expériences, mais aussi sur celles des personnes qui ont souffert et souffrent de haine.

Nous établirons quelques règles de base et, surtout, nous appliquerons le principe de « ne pas nuire » afin de réduire autant que possible les risques de dommages psychologiques pour les participants (tels que la violence et les conflits, le déclenchement de traumatismes ou de problèmes de santé mentale). Pour garantir le respect de ce principe, vous serez guidés par une équipe de modérateurs professionnels tout au long des sessions.

Toutes les contributions respectueuses seront acceptées et il convient de faire preuve d'ouverture d'esprit pour essayer de comprendre les causes profondes de la haine sans porter de jugement. Le panel sera orienté vers la recherche de solutions pour nous permettre de vivre plus harmonieusement dans nos sociétés.

2 / Question :

Sur quoi vais-je travailler ?

Le panel de citoyens européens sur la lutte contre la haine dans la société aura pour objectif de répondre à la question principale suivante :

« Que pouvons-nous faire contre la haine et comment pouvons-nous renforcer le respect mutuel dans nos sociétés ? ».

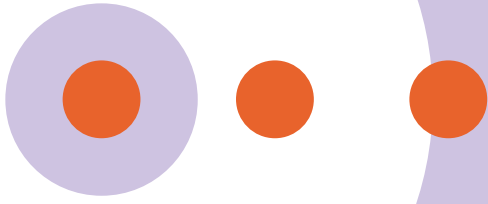
Plus précisément, le panel visera à identifier les actions politiques possibles et tous les acteurs pertinents à impliquer à différents niveaux, y compris les décideurs, la société civile, le secteur privé et les citoyens. Différentes questions vous aideront à vous familiariser avec ce sujet et à imaginer des outils et des actions qui pourraient être mis en œuvre pour lutter contre la haine dans notre société.

Lors de la première session, qui se déroulera à Bruxelles, vous développerez une compréhension commune de la haine et de la portée du panel de citoyens. Avec les autres participants, vous commencerez par décortiquer les émotions et les perceptions de la haine, notamment en écoutant et en échangeant avec des intervenants extérieurs et des experts, ainsi qu'en écoutant des témoignages. Vous identifierez les différentes causes et les moteurs de la haine, ainsi que les champs d'action potentiels pour lutter contre la haine dans la société.

Lors de la deuxième session, qui se déroulera en ligne et qui s'appuiera sur le travail de la première session, vous développerez des idées sur la manière de s'attaquer au problème de la haine dans la société. Ces idées peuvent être considérées comme des projets de recommandations.

Lors de la troisième session, qui se tiendra à Bruxelles, vous affinerez ces idées et recommandations avec l'aide de modérateurs expérimentés, de personnes ressources issues de la société civile et d'experts du sujet. Enfin, ces idées deviendront les recommandations finales sur la manière de lutter contre la haine en Europe.

LE RÉSULTAT FINAL du panel sera une liste de recommandations qui seront prises en compte par la Commission européenne lorsqu'elle étudiera comment lutter contre les discours et les crimes de haine. Ces recommandations serviront de guide pour aider l'UE et ses États membres à passer de la haine et de la division à la jouissance partagée des valeurs européennes, telles qu'elles sont inscrites dans le traité de l'Union européenne. Ces valeurs comprennent le respect des droits de l'homme et de la dignité humaine, ainsi qu'une société où règnent la tolérance, la non-discrimination et le pluralisme.



3 / Sujet:

Que dois-je savoir sur la haine ?

COMPRENDRE LA HAINE ET SES FORMES

Nous avons tous l'impression de savoir ce qu'est la haine, et pourtant, **elle n'est pas facile à définir**, car ses manifestations sont multiples, diverses et complexes, très subtiles, ou au contraire beaucoup plus explicites. La haine peut rester un sentiment intérieur, mais elle peut aussi se traduire par des actions violentes (comme celles suscitées par les idéologies extrémistes violentes). Elle peut se manifester sous de nombreuses formes : de la violence verbale comme des insultes ou des brimades jusqu'à la violence physique, voire le meurtre, en passant par le harcèlement, la désinformation présentant les minorités sous un jour incorrect et défavorable, les menaces ou les appels à la violence.

La **pyramide de la haine** offre une illustration simplifiée de ce que l'on peut appeler les éléments constitutifs de la haine, depuis les préjugés jusqu'aux manifestations les plus graves mettant la vie en danger. Dans une pyramide, les niveaux supérieurs sont soutenus par les niveaux inférieurs. Ces niveaux inférieurs sont souvent inconscients, l'individu n'est donc pas conscient qu'il se livre à une forme quelconque de discrimination ou qu'il contribue à la haine ou à la méfiance. Si les

personnes ou les institutions considèrent les comportements des niveaux inférieurs comme acceptables ou « normaux », les comportements du niveau suivant deviennent plus acceptés.

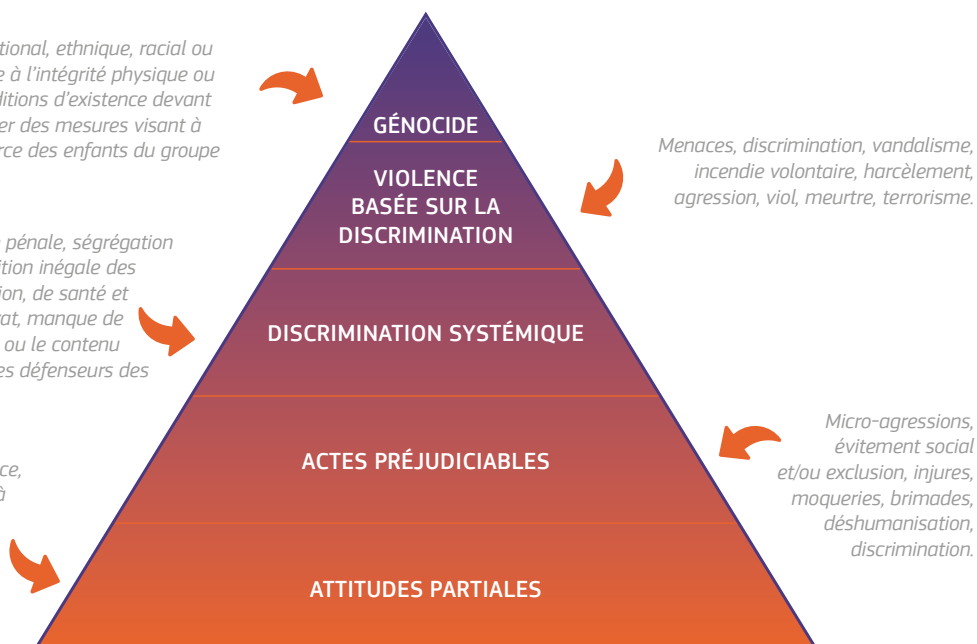
La pyramide de la haine reflète une **trajectoire possible** vers des systèmes d'oppression de plus en plus envahissants, qui ont un impact négatif sur les individus, les institutions et la société dans son ensemble. Des émotions et sentiments individuels peuvent évoluer vers l'établissement d'attitudes et de comportements biaisés, voir même vers une discrimination organisée et systématique, jusqu'aux actes criminels les plus violents.

Dans l'UE, la **discrimination systémique** se manifeste sous de multiples formes. Des phénomènes persistants tels que les procédures d'embauche discriminatoires, le profilage ethnique par les forces de l'ordre⁴, les stéréotypes négatifs perpétués par les médias, les disparités en matière d'éducation ou les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes prouvent que la discrimination reste une réalité et que les préjugés qui la sous-tendent sont profondément ancrés dans notre société.

Dans l'intention de détruire un groupe national, ethnique, racial ou religieux ; tuer ; porter gravement atteinte à l'intégrité physique ou mentale ; imposer délibérément des conditions d'existence devant entraîner la destruction physique ; imposer des mesures visant à entraver les naissances ; transférer de force des enfants du groupe à un autre groupe.

Disparités en matière de justice pénale, ségrégation en matière de logement, répartition inégale des ressources en matière d'éducation, de santé et d'emploi, dissuasion de l'électorat, manque de représentation dans les médias ou le contenu éducatif, réduction au silence des défenseurs des droits de l'homme.

Manque d'informations, peur de la différence, stéréotypes, tendance à se rapprocher ou à s'éloigner de certains types de personnes, se limiter aux informations qui confirment les croyances existantes, méconnaissance de ses propres privilèges.



⁴ See: FRA: [Stop discrimination and ethnic profiling in Europe | European Union Agency for Fundamental Rights \(europa.eu\)](https://www.eur-observatory.eu/en/stop-discrimination-and-ethnic-profiling-in-europe)



Pour les personnes qui possèdent plusieurs caractéristiques constituant des motifs d'exclusion au sein de nos structures sociales, économiques et politiques (par exemple, le sexe, la religion, la couleur de peau ou l'orientation sexuelle), on parle de **discrimination multiple ou intersectionnelle**. Pour ces personnes, la situation est particulièrement difficile, car elles subissent des vagues disproportionnées de haine, d'inégalités et d'injustices, ce qui renforce le **cycle de la discrimination**. La haine peut également viser les personnes qui défendent les droits de l'homme, y compris dans le cadre de leur profession.

LA HAINE DANS L'UE : FAITS ET CHIFFRES

Il n'est pas facile de trouver des chiffres exacts sur l'ampleur du phénomène de la haine. Tout d'abord, la **collecte de données est inégale** au niveau des États membres, étant donné les différentes approches en matière de signalement et d'enregistrement des crimes de haine par les forces de l'ordre. Il est également difficile d'obtenir une quantification représentative de la quantité de discours haineux circulant en ligne. Il est donc probable que l'ampleur de la haine soit **largement sous-estimée**. Pourtant, les données sur les crimes de haine collectées au niveau international sur la base des statistiques officielles disponibles⁵ suggèrent une augmentation globale de 26 % entre 2021 et 2022. Voici quelques chiffres non exhaustifs mais illustratifs disponibles au niveau de l'UE :

- Sur huit millions de messages en ligne analysés dans l'UE, **le niveau de toxicité haineuse a augmenté de 30 % entre janvier 2023 et la mi-septembre 2023**. Les niveaux sont plus élevés en français, en russe, en slovaque et en espagnol.⁶
- Si l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) a fait état, en 2023, de milliers d'incidents antisémites officiellement enregistrés chaque année⁷, ces chiffres pourraient être largement sous-estimés. Selon une enquête de la FRA de 2018 sur les expériences antisémites vécues par les Juifs, **9 Juifs sur 10 considèrent que l'antisémitisme a augmenté** dans leur pays, 71 % évitent de porter ou d'exposer des objets qui pourraient les identifier comme Juifs, et 79 % des incidents ne sont pas signalés.⁸
- Selon une autre enquête de la FRA, **55% des personnes interrogées ont été victimes de discrimination raciale dans l'UE plus de trois fois entre 2022 et 2023**.⁹
- **Une femme sur trois** dans l'UE et dans le monde a subi des **violences physiques ou sexuelles au moins une fois** dans sa vie. Chaque semaine, au moins deux femmes sont tuées dans l'UE par un partenaire intime ou un membre de la famille.¹⁰
- Le harcèlement lié à l'origine ethnique ou à l'immigration était courant pour **un musulman sur quatre** vivant dans l'UE en 2017, **près de la moitié d'entre eux ayant subi six incidents ou plus au cours de l'année précédente**.¹¹
- La FRA a trouvé des preuves d'une **augmentation de la rhétorique anti-Roms dans les médias et les réseaux sociaux pendant la crise du COVID-19** dans au moins 13 États membres (sur les 15 États membres concernés par l'enquête), reprenant de vieux stéréotypes dépeignant les Roms comme une menace pour la santé publique.¹²

⁵ Voir : <https://hatecrime.osce.org/>

⁶ Voir les données du projet financé par l'UE « European Observatory of Online Hate » :

<https://eoooh.eu/>

⁷ Voir : FRA, [Antisemitism in 2022 - Overview of Antisemitic incidents recorded in the EU](#) | European Union Agency for Fundamental Rights (europa.eu)

⁸ Voir : FRA, [Experiences and perceptions of antisemitism/Second survey on discrimination and hate crime against Jews in the EU](#) (europa.eu)

⁹ Voir : FRA, [Being Black in the EU – Experiences of people of African descent, 2023](#)

¹⁰ Voir : Commission européenne, communiqué de presse « [L'UE appelle à mettre fin à la violence à l'égard des femmes](#) », novembre 2023.

¹¹ Voir : Agence des droits fondamentaux, [Deuxième enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination - Musulmans - Résultats sélectionnés](#), 2017.

¹² Voir : Agence des droits fondamentaux, [Pandémie de coronavirus dans l'UE - impact sur les Roms et les Gens du voyage](#), 2020.

La haine peut avoir des **conséquences profondes** pour les victimes et avoir un impact négatif sur leur **santé mentale et physique**, ainsi que sur leur **bien-être social et économique**. Les victimes de discours ou de crimes de haine sont également souvent exposées à l'exclusion politique et sociale, ce qui les dissuade de signaler ces crimes ou d'avoir recours aux services d'aide aux victimes. En outre, les victimes qui signalent des expériences de haine risquent souvent une victimisation secondaire (préjudice supplémentaire ne résultant pas directement de l'acte criminel, mais de la manière dont les institutions et d'autres personnes traitent la victime). Pour les enfants victimes, en particulier, le discours de haine peut gravement nuire à leur santé mentale et à leur développement personnel à long terme, ce qui a un impact sur leur capacité à mener une vie normale et sûre.

Les crimes déclenchés par la haine envoient des messages de rejet et de dévalorisation de groupes et de communautés entières, et les personnes qui forment ces groupes et ces communautés éprouvent de la peur et de graves angoisses qui peuvent se **transmettre de génération en génération**, les enfants apprenant la peur et la méfiance à partir de l'expérience de leurs parents. Enfin, la haine a pour **effet de réduire au silence** les individus appartenant à des groupes exposés au risque de victimisation par la haine, entravant ainsi le droit à la liberté d'expression.

QU'A FAIT L'UE JUSQU'À PRÉSENT POUR S'ATTAQUER À CE PROBLÈME ?

L'Union européenne a **inscrit** dans ses traités fondateurs des **valeurs** telles que le respect de « la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité, l'État de droit et le respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités ». Toutes les formes de haine et d'intolérance sont incompatibles avec ces valeurs et droits fondamentaux. Toutes les institutions de l'UE se sont engagées dans des initiatives de lutte contre la haine. Cette section donne un aperçu du cadre d'action au niveau de l'UE, qui comprend à la fois des initiatives réglementaires et politiques.

Les crimes et les discours motivés par la haine sont illégaux en vertu du droit européen. La [décision-cadre de 2008 sur la lutte contre certaines formes d'expression du racisme et de la xénophobie](#) exige la criminalisation de l'incitation publique à la violence ou à la haine fondée sur la couleur de peau, la religion, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique.

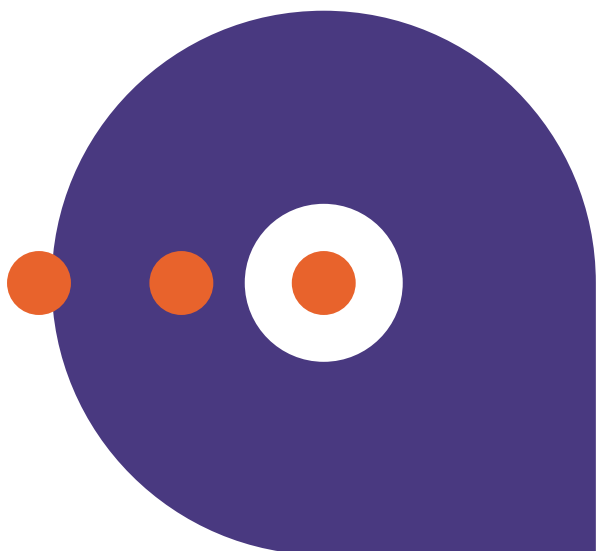
La Commission veille à ce que la décision-cadre soit pleinement et correctement transposée, notamment en lançant des procédures d'infraction, qui ont donné lieu à des actions dans onze États membres. Cependant, la Commission ne peut pas intervenir dans les cas individuels de discours ou de crimes de haine. Ceux-ci restent de la **compétence des autorités nationales chargées de l'application de la loi**, qui doivent enquêter, poursuivre et juger les affaires d'un crime ou d'un discours motivé par la haine présumé.

Le 6 décembre 2023, la Commission européenne a adopté une [communication intitulée « La haine n'a pas sa place en Europe : unissons-nous contre la haine »](#). Il s'agit d'un appel à l'action lancé à tous les Européens pour qu'ils s'élèvent contre la haine et défendent la tolérance et le respect. Avec cette communication, la Commission cherche à **accroître les efforts pour lutter contre la haine sous toutes ses formes**, en renforçant l'action à travers une variété de politiques, y compris la sécurité, le numérique, l'éducation, la culture et le sport. Les propositions spécifiques annoncées dans la communication comprennent un financement supplémentaire pour protéger les lieux de culte, de nouvelles initiatives contre les menaces en ligne et une coopération renforcée avec les acteurs de la société civile.

La Commission européenne met également en œuvre une politique active de lutte contre la haine, dont des échanges et des outils spécifiques pour soutenir l'application de la législation par les autorités nationales. Elle a adopté des **stratégies européennes spécifiques** telles que [la stratégie européenne de lutte contre l'antisémitisme et de promotion de la vie juive](#), [le cadre stratégique de l'UE pour les Roms sur l'égalité, l'inclusion et la participation](#), ainsi qu'un [plan d'action de l'UE contre le racisme](#) au sens large. Les stratégies **ne sont pas juridiquement contraignantes** mais comprennent une série d'actions que les institutions, agences et organes de l'UE, ou les autorités nationales, sont encouragées à entreprendre pour remédier à une problématique spécifique. Pour donner un exemple, la stratégie de l'UE sur la lutte contre l'antisémitisme encourage les institutions de l'UE et les États membres à prendre des mesures telles que le financement ou la collaboration avec des plateformes en ligne pour lutter contre l'antisémitisme en ligne, ainsi que des mesures visant à favoriser l'éducation, la recherche sur l'Holocauste et la mémoire de l'Holocauste.

En outre, pour faire face aux **défis de la haine en ligne**, l'UE a élaboré une série de lois et d'initiatives pour lutter contre les différentes menaces de la sphère numérique. En 2016, l'UE a lancé un code de conduite volontaire sur la lutte contre les discours haineux illégaux en ligne avec les principales plateformes de médias sociaux. Le [règlement sur les services numériques \(DSA\)](#) prévoit de nouvelles obligations pour les plateformes en ligne afin de lutter contre les contenus illégaux, y compris les discours de haine illégaux.

En 2021, la Commission a également adopté une [communication](#) appelant le Conseil de l'Union européenne (une autre institution de l'UE représentant les États membres) à adopter à l'unanimité et avec le consentement du Parlement européen une décision qui **étendrait la liste actuelle des « crimes de l'UE »** de l'article 83(1) du TFUE aux crimes et discours de haine. Si la décision du Conseil était adoptée, la Commission européenne serait en mesure de proposer une nouvelle législation secondaire permettant à l'UE de criminaliser d'autres formes de discours et de crimes de haine, en plus des motifs racistes ou xénophobes.





QUELS SONT LES DÉFIS À RELEVER POUR PARLER DE LA HAINE ET AGIR CONTRE CELLE-CI ?

Dans cette section, nous souhaitons mettre en évidence, de manière non exhaustive mais illustrative, plusieurs problématiques qui rendent la discussion sur la haine particulièrement difficile. Cette liste indicative n'exclut pas d'autres questions qui pourraient émerger dans le cadre des discussions du panel.

1. La haine peut être un sujet **sensible et profondément personnel**. C'est un sujet qui peut déclencher des réactions émotionnelles fortes et rappelant des souvenirs ou des expériences personnelles douloureuses. Une complication supplémentaire est que la définition de la haine peut être **très subjective** malgré les définitions juridiques existantes.

2. Assurer un **équilibre** entre la **liberté d'expression** et la nécessité de sanctionner et de **prévenir les discours de haine** est plus facile à dire qu'à faire. La liberté d'expression est un droit fondamental et constitue l'un des fondements essentiels d'une société démocratique. Elle couvre non seulement les « informations » ou les « idées » considérées comme inoffensives, mais aussi celles qui offensent, choquent ou dérangeant. Cependant, le droit des droits de l'homme reconnaît que la liberté d'expression **ne doit pas être utilisée pour inciter à la haine et à la violence**. En fait, dans certaines sociétés démocratiques, il peut être jugé nécessaire de sanctionner, voire d'empêcher toute forme d'expression qui répand, incite, promeut ou justifie la haine fondée sur l'intolérance, à condition que toute ingérence imposée soit proportionnée au but légitime poursuivi. Les limites entre la liberté

d'expression et les discours de haine ne sont pas toujours très claires, mais la jurisprudence de la **Cour européenne des droits de l'homme** donne des indications sur la question de savoir si une certaine expression constitue un discours de haine.¹³

3. Le champ d'action au niveau de l'UE est défini par la décision-cadre de 2008 sur le racisme et la xénophobie. Depuis l'adoption de la décision-cadre, les traités ont changé et les domaines de criminalité dans lesquels l'UE peut légiférer sont limités à une liste qui n'inclut pas les discours et les crimes de haine. C'est pourquoi une modification des traités a été proposée et est actuellement en cours d'examen par le Conseil de l'Union européenne. D'ici là, il n'est pas possible pour la Commission de proposer une législation sur la question.

4. L'application des lois relatives à la criminalisation des discours et des crimes de haine varie d'un pays de l'UE à l'autre et, malheureusement, **tous les pays de l'UE ne sont pas aussi sûrs pour toutes les communautés**. Ce qui est considéré comme un crime de haine dans un État membre ne l'est pas toujours dans un autre. C'est notamment le cas des crimes de haine fondés sur **l'orientation sexuelle**, qui ne sont actuellement pas couverts par la législation européenne. Une autre législation européenne pertinente à mentionner est la directive sur les droits des victimes, qui établit des normes minimales concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité, y compris les victimes de crimes de haine et de discours de haine, et qui veille à ce que les personnes qui ont été victimes de crimes soient reconnues et traitées avec respect.

5. Le **niveau de connaissance** des préjugés et des motifs de haine est **inégal et assez superficiel**, y compris parmi les forces de l'ordre. Les définitions existantes élaborées par d'autres organisations internationales ou par les organisations représentant les communautés affectées peuvent fournir des indications utiles. Cependant, il existe des motifs de discours de haine ou de préjugés pour lesquels la définition est moins claire ou moins développée.¹⁴

6. Les crimes et les discours de haine sont **souvent invisibles** : ils ne sont pas signalés du tout, ou ne sont pas enregistrés comme des crimes de haine par la police qui recueille les plaintes des victimes. Par conséquent, les discours et les crimes de haine restent invisibles dans les statistiques et les enregistrements officiels. De même, les systèmes de justice pénale **ne tiennent pas toujours compte des preuves de la motivation** d'un crime par des préjugés, ce qui signifie que les **crimes de haine ne sont pas toujours reconnus** en tant que tels. En l'absence de données, on considère qu'il n'y a pas de problème, et donc pas de politique. Des statistiques et d'autres informations pour chaque État membre de l'UE sont nécessaires pour fournir une image plus complète et plus précise de la situation sur le terrain.

¹³ Voir : Cour européenne des droits de l'homme, [Fiche d'information – Discours de haine](#), 2023

¹⁴ Pour plus d'informations, voir la [Recommandation du Conseil de l'Europe sur la lutte contre le discours haineux](#), 2022

4/ Informations pratiques

*Nous nous réjouissons de vous accueillir à la première session du panel qui débutera le **vendredi 5 avril (14h00)** à Bruxelles, en Belgique. Vous trouverez ci-dessous quelques informations pratiques pour préparer votre voyage et votre participation aux réunions. Pour rappel : Les discussions se dérouleront sur trois week-ends, du vendredi après-midi au dimanche midi. Les sessions 1 et 3 (5-7 avril et 17-19 mai) se dérouleront en personne (à Bruxelles) et la session 2 se déroulera en ligne (26-28 avril).*

1. DÉPENSES

Une indemnité de 90 euros par session et/ou journée de voyage sera versée. Les indemnités seront versées après les sessions, une fois la participation confirmée par une liste de présence.

2. LOGISTIQUE

ORGANISATION DES VOYAGES

Vous avez reçu, ou allez recevoir, votre itinéraire de voyage et votre billet électronique. Si vous avez d'autres questions concernant votre voyage, veuillez nous en faire part en nous contactant à l'adresse suivante : info@futureu.events

TRANSFERTS

Transferts à l'arrivée : À votre arrivée à l'aéroport ou à la gare, vous serez accueilli par des membres du personnel des panels de citoyens européens munis d'un panneau ou d'une affiche de bienvenue, qui vous accompagneront jusqu'au bus de transfert. Si vous avez des difficultés à trouver le personnel, veuillez appeler le +32 460 22 40 27.

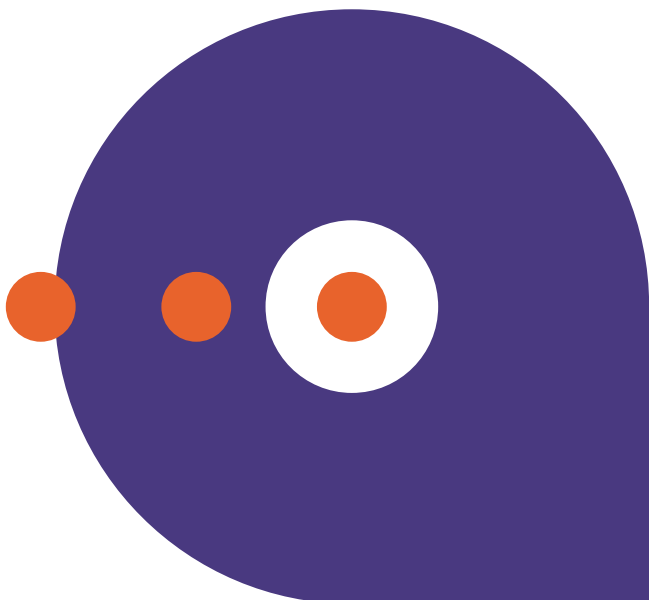
En avion : À l'aéroport, après avoir récupéré vos bagages, veuillez vous rendre au bureau de courtoisie du terminal des arrivées, où notre personnel vous attendra.

En train : À la gare de Bruxelles Midi, veuillez vous diriger vers le café « Prêt à Manger », où notre personnel vous attendra près du panneau/de l'affiche de bienvenue.

À l'hôtel : Des transferts en bus seront organisés entre votre hôtel et les locaux de la Commission européenne, où les sessions se dérouleront. Veuillez vous présenter dans le hall principal de l'hôtel avant l'heure de départ prévue. Notre équipe vous montrera le chemin jusqu'à la navette. Si vous préférez vous rendre aux locaux de la Commission européenne par vos propres moyens, veuillez en avvertir notre équipe d'assistance avant le départ.

Une fois à Bruxelles : Si des événements sociaux tels que des dîners ont lieu après les réunions, des transferts de groupe par navette seront organisés entre les locaux de la Commission européenne et le lieu de l'événement social. Ensuite, des transferts de groupe par navette seront organisés entre le lieu de l'événement et votre hôtel. Vous êtes bien sûr libre d'explorer la ville après l'événement social et de rentrer à l'hôtel par vos propres moyens.

Transferts au départ : Nous organisons les transferts de votre hôtel à l'aéroport ou à la gare de départ. L'heure de départ sera indiquée sur un panneau d'affichage dans le hall de l'hôtel.



HÉBERGEMENT

Notre équipe vous accueillera à votre arrivée à l'hôtel. Une chambre simple, avec petit-déjeuner et Wi-Fi gratuit, a été réservée pour vous. Veuillez vous référer à votre confirmation de réservation envoyée par e-mail. Veuillez noter que le coût de tous les extras (minibar, service de chambre, téléphone, bar de l'hôtel, service de blanchisserie, arrivée anticipée ou départ tardif, etc.) est à votre charge et ne sera pas pris en charge par les organisateurs. Veuillez régler tous les frais supplémentaires directement à l'hôtel avant votre départ.

3. DIVERS

• Code vestimentaire

Veuillez apporter des vêtements élégants pour les sessions, une veste chaude, une écharpe et un manteau d'hiver imperméable, ainsi que des chaussures chaudes et confortables et un parapluie. Les températures avoisineront probablement les 11°C et seront légèrement plus élevées en mai, mais soyez prêts à affronter le temps changeant de la Belgique !

• Eau potable

L'eau du robinet est potable en Belgique. De l'eau en bouteille ou de l'eau filtrée sera disponible et gratuite pendant toutes les sessions, les repas et les événements sociaux.

• Fuseau horaire

L'heure en Belgique suit le fuseau horaire CET - Central European Time (UTC/GMT +1 heure et UTC+2 à partir du 31 mars).

• Informations touristiques

Bruxelles est riche de son histoire, de son architecture, de sa gastronomie, de sa culture et bien plus encore ! N'hésitez pas à consulter [le site de la Région de Bruxelles-Capitale](#) pour découvrir toutes les activités culturelles proposées lors de votre séjour.

• Contact

Notre équipe sera disponible avant et pendant les sessions. Si vous rencontrez des difficultés à l'arrivée, ou si les détails de votre vol ont changé, veuillez nous contacter par e-mail : info@futureu.events

• Interprétation

Les sessions seront disponibles dans les 24 langues officielles de l'UE grâce à une équipe d'interprètes professionnels. Pour les aider, merci de parler clairement et d'éviter de parler trop vite pendant votre session.

4. ACCÈS AU BÂTIMENT

Le premier et le dernier panel du week-end auront lieu dans les locaux de la Commission européenne à Bruxelles. Veuillez vous référer au programme pour plus d'informations sur les bâtiments et les salles exactes. Le bâtiment de la Commission européenne est accessible avec un pass visiteur (« V-pass »). Un « V-pass » vous sera envoyé par e-mail avant l'événement. N'oubliez pas de vous enregistrer via cet e-mail pour finaliser la procédure et obtenir le code QR de votre V-pass. Si vous n'avez pas reçu votre V-pass avant l'événement, veuillez nous contacter par e-mail : info@futureu.events

Veuillez noter que le contrôle de sécurité à l'arrivée au bâtiment de la Commission européenne peut prendre au moins 20 minutes. Veuillez avoir votre V-pass, votre carte d'identité ou votre passeport à portée de main, car le personnel de sécurité vous demandera de les voir.

Tous les participants :

- doivent présenter un passeport ou une carte d'identité en cours de validité avant d'entrer dans le bâtiment ;
- sont soumis à des contrôles de sécurité à l'entrée ;
- sont invités à se munir de la lettre d'invitation ou de tout autre document indiquant clairement leur participation (par exemple, le courrier d'inscription).

5. HELPDESK, ACCÈS À INTERNET

Un service d'assistance sera situé à l'entrée des salles de session. Notre personnel vous assistera et répondra à toutes vos questions. L'accès à Internet est possible via des points d'accès Wi-Fi. Les mots de passe seront communiqués le jour de la réunion.

6. ACCESSIBILITÉ

Les locaux de la Commission européenne sont entièrement accessibles pour les personnes handicapées. Lors de l'inscription en ligne, veuillez indiquer tout besoin particulier et tout régime alimentaire.



